

## Les périmètres irrigués en Tunisie Un enjeu pour le développement de la production agricole

**Abderraouf Laajimi**

*Institut National Agronomique de Tunisie (INAT)*

---

### 1 - Le fait

En Tunisie, les précipitations sont généralement insuffisantes et très irrégulières de sorte que l'irrigation devient nécessaire pour l'agriculture. Elle apparaît comme un impératif technique pour régler et accroître la production agricole des régions à déficit pluviométrique. Comme dans la plupart des pays à climat aride et semi aride, le secteur agricole, par le biais de l'irrigation, reste l'activité la plus consommatrice d'eau soit 80% du volume distribué à tous les secteurs.

Les terres arables sont estimées à 5 millions ha dont plus de 400.000 ha superficie irrigable en 2006, réparties en périmètres publics irrigués sur une superficie de près de 226.000 ha (56%) et en périmètres privés couvrant 175.000 ha (en majorité sur puits de surface). Ces terres sont localisées à concurrence de 52% au Nord, 31% au centre et 17% au Sud. L'extension des périmètres irrigués a été accompagnée d'une amélioration des taux d'intensification.

Les superficies irrigables sont d'ailleurs passées de 380.000 ha en 2001 pour atteindre plus de 400.000 ha en 2006 contre 2.500 ha en 1962 et 143.000 ha en 1976. Toutefois, le potentiel irrigable de 460.000 ha (en intensif et semi intensif), sera atteint vers les années 2010, étant tributaire à la fois de la mobilisation des ressources en eau et de la disponibilité des terres irrigables.

Concernant la nature des superficies irriguées, les arbres fruitiers occupent la première place avec 40% des superficies irriguées, viennent en deuxième place les cultures maraîchères avec 36% (dont 21% réservés à la tomate et 15% à la pomme de terre), et enfin les céréales avec 14% et les fourrages avec 10%.

Le secteur irrigué représente 7% de la surface agricole utile, mais il ne cesse d'accroître sa part dans la valeur de la production agricole totale. Il participe avec 95% de la production maraîchère, 77,5% de l'arboriculture fruitière, 30% des produits laitiers et 25% de la production nationale en céréales. Le secteur irrigué contribue également avec 20% de la valeur des exportations en produits agricoles et occupe 26% de la main d'œuvre agricole.

La part du secteur irrigué dans la valeur de la production agricole a été estimée à 35% et peut atteindre les 40% pendant les années difficiles. Il est prévu que cette contribution évolue à 50% de la valeur totale de la production agricole du pays au cours du onzième plan de développement économique et social (2007-2011).

## **2 - En quoi est-il significatif ?**

Depuis l'indépendance, l'Etat tunisien a déployé des efforts considérables en matière d'aménagement des périmètres irrigués, et ce secteur s'est suffisamment développé pour créer des effets d'entraînement sur l'économie nationale. Malgré, ces efforts pour promouvoir le secteur irrigué les résultats enregistrés restent en deçà des possibilités et des performances escomptées.

La politique de mobilisation des ressources en eau, accompagnée par la politique de tarification (visant le recouvrement des frais d'exploitation et de maintenance) et le programme d'économie en eau ont permis d'atteindre certains résultats encourageants. En effet, l'évolution des performances du secteur irrigué a été marquée par l'amélioration de la production, l'amélioration des revenus des agriculteurs et d'amélioration de la balance commerciale au niveau national en plus de la création de l'emploi.

Les périmètres irrigués ont été créés pour permettre aux agriculteurs de faire face à l'irrégularité des précipitations mais aussi pour diverses autres raisons. En premier lieu l'amélioration des conditions de vie de la population rurale. En deuxième lieu, la réduction du taux de chômage par la création de nouveaux emplois. Enfin, la diversification et l'intensification de la production et la régularisation des rendements d'une année à une autre ce qui diminue la dépendance des revenus des agriculteurs aux facteurs climatiques.

Grâce à ces périmètres, l'agriculture en irrigué connaît un essor considérable et contribue actuellement d'une manière significative à la stabilisation des revenus des agriculteurs, le développement de l'agriculture tunisienne et l'économie nationale en général.

Le développement du secteur irrigué a permis de consolider l'autosuffisance pour certains produits agricoles et ce, en dépit de l'accroissement de la demande résultant de l'augmentation de la population et de la demande par tête suite à l'amélioration des revenus. Les résultats enregistrés au niveau des rendements des céréales montrent qu'il n'y a pas eu une grande amélioration du rendement. En effet, il s'agit toujours d'une irrigation complémentaire où les agriculteurs n'irriguent leurs cultures qu'en cas de besoins urgents. Par contre, la priorité est donnée aux cultures à haute valeur ajoutée qui sont généralement plus sensibles au stress hydrique. Les rendements des cultures maraîchères ont enregistré une amélioration des rendements ces dernières années en particulier les cultures de la tomate, melon et pastèque.

Au niveau de l'emploi agricole, l'extension du secteur irrigué a permis de procurer de nouveaux emplois directs dans les différents travaux agricoles et de l'emploi indirect dans les centres de collecte et de transformation des produits agricoles. En effet, le développement du secteur irrigué a induit à son tour un développement des industries agro-alimentaires.

## **3 - Quels sont les développements qui peuvent en résulter à moyen et long terme ?**

L'agriculture est de loin le principal consommateur de l'eau en Tunisie et elle le restera aussi au-delà de l'horizon 2030, même si l'extension des périmètres irrigués n'obéit pas à une croissance rapide durant la période 2010-2030. Les tensions sur l'eau, en particulier dans les périmètres privés irrigués à partir des nappes, et la concurrence entre les différents secteurs de développement constituent de sérieuses menaces pour le secteur irrigué, contraignant les agriculteurs à l'utilisation des eaux marginales, soit les eaux saumâtres, soit les eaux usées traitées (l'usage domestique et l'industrie étant plus exigeants en qualité).

Dans le domaine de gestion des périmètres irrigués, l'Etat a encouragé depuis des années la création des Groupements d'Intérêt Collectif (GIC) qui ont à leur charge l'exploitation et l'entretien des points d'eau et des réseaux de distribution. Les Groupements de Développements Agricoles (GDA) ont été créés par la loi n°99-43 du 10/05/1999 pour limiter la multiplication des GIC et étendre les domaines d'intervention des organismes créés de manière à ce qu'ils puissent couvrir l'ensemble des besoins des futurs adhérents. Les moyens mis en œuvre pour le renforcement des capacités de ces groupements, quoique énormes ces dernières années, restent insuffisants pour toucher tous les GIC/GDA et atteindre les objectifs.

Parallèlement aux programmes d'investissement dans la mobilisation et la distribution de l'eau, l'Etat s'est appliqué à mener une politique rationnelle et efficace de gestion de l'eau permettant de répondre au mieux aux besoins des différents secteurs de consommation à long terme et d'éloigner autant que possible le risque de pénurie qui pèse sur le pays.

Après l'an 2010, et dans certaines régions, où l'irrigation était une activité importante, elle pourrait subir le risque de disparition et ce pour plusieurs raisons. L'indisponibilité de la ressource engendrant une diminution de la rentabilité économique pourrait affecter la viabilité des périmètres irrigués.

Afin d'assurer une bonne maîtrise de gestion des périmètres irrigués, d'importantes réformes à caractère technique, économique, organisationnel et institutionnel continueraient à être conduites avec l'objectif d'améliorer l'efficacité des réseaux d'irrigation, mettre en place un système adéquat de tarification de l'eau d'irrigation et une participation plus active des usagers de la ressource en eau.

Dans ce cadre, l'Etat a adopté en 1995 un Programme National d'Economie d'Eau en irrigation (PNEE) dans l'objectif principal est la rationalisation de l'utilisation de l'eau en agriculture et s'est engagé à équiper tous les périmètres irrigués en systèmes d'économie d'eau à l'horizon 2009 ce qui va permettre d'atteindre 50% de la production agricole en Tunisie et de diminuer les allocations à l'hectare pour atteindre un niveau de 5.000 m<sup>3</sup>/ha à l'horizon 2010.

De nombreuses réformes institutionnelles et réglementaires ont été promulguées au profit de l'économie de l'eau, et pour une plus grande participation des bénéficiaires aux choix techniques des projets et à la gestion de l'eau.

Le secteur agricole sera de plus en plus soumis à une situation concurrentielle en raison des ressources en eaux limitées et de l'accroissement de la demande en eau des autres secteurs économiques (eau potable, tourisme et industrie). A cet effet, le recours aux eaux non conventionnelles sera de plus en plus important. Le dessalement sera développé pour satisfaire les besoins en eau potable de certaines régions déficitaires en eaux conventionnelles.

Les eaux usées traitées seront valorisées par leurs exploitations en agriculture offrant ainsi une opportunité pour le développement du secteur irrigué.

La participation et la responsabilisation des exploitants dans le processus de développement sont devenues donc un passage incontournable pour garantir la réussite et la durabilité du secteur irrigué.

Malgré les stratégies et politiques hydrauliques en vigueur, pour promouvoir le secteur irrigué et éviter d'éventuelles pénuries, ce secteur est encore appelé à redoubler d'efforts pour assurer une exploitation rentable et durable des ressources en eau.

A cet effet, la politique de l'eau à long terme doit être fondée sur les différentes approches suivantes :

- Le passage de la gestion de l'offre à la gestion de la demande ;
- L'achèvement du transfert de la gestion et de l'exploitation des systèmes hydrauliques aux groupements d'usagers ;
- La poursuite du programme d'économie d'eau en vue d'atteindre une amélioration de l'efficacité de 25% sur la consommation globale du secteur irrigué ;
- L'adaptation des mécanismes participatifs existants à la gestion des nappes phréatiques surexploitées afin d'éviter l'aggravation de leur situation.